

**Séance du Conseil de Ville  
du 24 juin 2019, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 18 / 2019**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbaux no 16 et 17 du 27 mai 2019
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Mejreme Basha et son fils Feim Basha
  - Mme Hélène Ama Marie Yeboah
  - Mme Natalya Shepelevich
6. Rapport 2018 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
7. Comptes communaux 2018
8. Message au Corps électoral concernant le crédit de CHF 2'600'000.- pour la réfection du terrain de football synthétique actuel et la conversion d'un terrain de football engazonné en terrain synthétique
9. Crédit de CHF 200'000.- pour le remplacement complet du parc des horodateurs
10. Développement du postulat 4.08/19 - "Delémont, ville verte ?", PS, M. Grégoire Monin
11. Développement de la motion 5.07/19 - "Une déchetterie pour Delémont", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
12. Développement de la motion 5.08/19 - "Un label « communes en santé pour Delémont »", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
13. Développement de la motion 5.09/19 - "Delémont une ville qui vit, aussi sur les réseaux sociaux !", PS, M. Laurent Crevoisier
14. Développement de la motion 5.10/19 - "Aménageons la place de l'Etang dans les règles", UDC, Mme Laurence Studer
15. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**M. Christophe Günter**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il informe que M. Dominique Juillerat a renoncé à siéger au Conseil de Ville en qualité de suppléant PCSI et que Mme Thérèse Schindelholz a de fait été nommée suppléante de ce groupe. En outre, il salue M. Gabriel Villemin, suppléant du groupe Alternative de gauche, et lui souhaite la bienvenue.

## 2. APPEL

40 membres sont présents.

### **Conseil de Ville**

M. Christophe **Günter**, président, M. Rémy **Meury**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Florine **Jardin**, 2<sup>e</sup> vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, scrutatrice, M. Khelaf **Kerkour**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Jeanne **Beuret**, Marie **Blandino**, Pierre **Brulhart**, André **Burri**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Gaëtan **Farron**, Pierluigi **Fedele**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Kathleen **Gigon**, Alexandre **Kaiser**, Renaud **Ludwig**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

Mme Camille Borruat est remplacée par M. Patrick **Claude**  
 M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Céline **Robert-Charrue Linder**  
 M. Paul Fasel est remplacé par Mme Sophie **Chevrey-Schaller**  
 M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Claude **Noirjean**  
 M. Besim Hoxha est remplacé par Mme Jeanne **Boillat**  
 M. Célien Milani est remplacé par M. Gabriel **Villemin**

Sont excusés

M. Patrick Frein, conseiller de ville, Mme Murielle Macchi-Berdat, conseillère communale

**Conseil communal**

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Roland **Moritz**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAUX NO 16 ET 17 DU 27 MAI 2019**

Le procès-verbal no 16 du 27 mai 2019 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.  
 Le procès-verbal no 17 du 27 mai 2019 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Pierre Chételat**, PLR, indique que, dans le cadre du référendum contre le budget 2019, le comité référendaire n'a pas pu obtenir un banc lors du marché, tous les emplacements étant occupés. Toutefois, il a constaté que plusieurs bancs étaient inutilisés et que le Parti socialiste disposait d'un emplacement pour militer en faveur de l'acceptation du budget. Aussi, M. Chételat souhaite connaître les critères à remplir pour en obtenir un, se demandant si la Ville est de bonne foi dans cette décision.

**M. Damien Chappuis**, maire, se dit surpris de ces propos, rappelant que le Conseil communal a renoncé à toute campagne dans le cadre de la votation populaire liée au budget. M. Chappuis confirme la présence de partis prônant le oui, à côté desquels le banc mis à la disposition du comité référendaire est resté inoccupé. Il précise qu'en période de votation, le Conseil communal met à disposition des emplacements sur la place Roland-Béguelin, et non à la rue de l'Hôpital. Il doute que la Ville ait pu refuser un banc au comité référendaire.

**M. Pierre Chételat** n'est pas satisfait.

**M. Michel Friche**, PLR, revenant sur sa demande antérieure, souhaite savoir si l'Exécutif a entrepris les démarches visant à inciter les collaborateurs de la Division alcool et tabac de la Direction générale des douanes, implantée à la Mandchourie, à s'installer à Delémont. Dans l'affirmative, il demande quels en sont les résultats.

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que la Ville entretient des contacts réguliers avec les entreprises et institutions s'implantant à Delémont. A titre d'exemple, il précise qu'une entreprise y a récemment installé son siège, créant 20 emplois, dont une quinzaine de collaborateurs résident dans la région. Il fournira à M. Friche une réponse précise à sa question par un prochain courriel.

**M. Michel Friche** est satisfait.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, relève le mauvais état du terrain de basket au Centre sportif, qui pourrait provoquer des blessures aux utilisateurs pratiquant cette activité. De ce fait, il demande si le Conseil communal prévoit de le rénover.

**M. Claude Schluchter** n'a pas connaissance de cette situation qu'il relaiera. Toutefois, à l'heure actuelle, aucune réparation n'est prévue mais si elle s'avère indispensable, elle pourrait être financée par le crédit-cadre existant.

**M. Didier Schaller** est satisfait.

**M. Khelaf Kerkour**, PDC-JDC, remerciant le Conseil communal pour la réalisation du trottoir en bas de la rue des Moulins, souhaite savoir où en est le projet de médiathèque découlant d'un postulat de son groupe datant de 2017.

**M. Claude Schluchter** informe que le projet suit son cours. En particulier, la recherche d'un espace de quelque 1'250 m<sup>2</sup> pour les bibliothèques et la médiathèque se révèle difficile. Favorable au maintien de l'infrastructure en Vieille Ville, le Conseil communal a porté son choix sur le bâtiment situé à la rue de l'Hôpital 48-52, propriété de l'Hôpital du Jura, qui pourrait répondre aux exigences. L'implantation de l'Hôpital du Jura au sud des voies devrait permettre à la Ville d'acquérir ce bâtiment et d'y installer les infrastructures en question. Pour l'heure, les bibliothèques mettent déjà à la disposition du public des DVD et des liseuses, même si la médiathèque n'existe pas encore.

**M. Khelaf Kerkour** est satisfait.

**M. Christophe Badertscher**, PS, demande au Conseil communal s'il entend acquérir un baby-foot mixte pour l'Espace-Jeunes.

**Mme Esther Gelso**, relevant le coût de ces structures, indique que la Ville ne prévoit pas un tel achat mais qu'elle pourrait, dans le cadre d'une réparation, faire installer la moitié d'éléments féminins, voire même de couleurs différentes.

**M. Christophe Badertscher** est partiellement satisfait.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, rappelant que la LAT vise le remplissage des espaces libres, souhaite savoir où en est le dossier du Cras-des-Fourches, qui prévoyait un projet pour de l'habitat groupé.

**Mme Esther Gelso** confirme que ce terrain est réservé pour des projets à loyer modéré. Toutefois, aucune urgence n'existe pour de la construction à Delémont, même si, de l'avis de Mme Gelso, les loyers modérés manquent en ville. Plusieurs projets devraient voir le jour et les coopératives delémontaines ont été invitées à mener une réflexion conjointe pour un tel projet. Mme Gelso rappelle également le manque de ressources de son département.

**M. Olivier Montavon** est satisfait.

**M. Pierre Brulhart**, PS, demande si les élèves de l'Ecole primaire de Delémont sont partis en course d'école cette année.

**M. Claude Schluchter** le confirme. Les 32 classes ont financé leur course avec leur caisse de classe, parallèlement à une participation parfois demandée aux parents, et aucun élève n'a demandé une aide financière. De plus, le SEJ n'a pas utilisé le fonds Mimosa. Si certaines classes ont visité des infrastructures communales, une seule a participé à la Fête du 40<sup>e</sup> anniversaire du Canton, le 21 juin. M. Schluchter remercie l'enseignante en question, de même que l'ensemble du corps enseignant et la Direction de l'Ecole primaire pour avoir organisé les courses d'école dans le contexte de l'absence de budget communal.

**M. Pierre Brulhart** est satisfait.

## 5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Mejreme Basha et son fils Feim Basha
- Mme Hélène Ama Marie Yeboah
- Mme Natalya Shepelevich

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. RAPPORT 2018 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

**M. Damien Chappuis**, maire, remercie en préambule les services communaux pour la rédaction de ce rapport. Il fait un historique des projets de développement de la ville, découlant du programme de

législature ou des interventions du Législatif. Il cite en particulier l'analyse reflecta, qui a conduit à la création de 18.8 postes et à la suppression de 5.95 postes. Elle a également permis de prendre en compte les problématiques des heures supplémentaires, équivalant à quelque 12 postes, du 13<sup>e</sup> salaire partagé et d'un service spécifique pour les ressources humaines. La Ville a mis en place le Prix à l'innovation qu'elle décernera prochainement et mené une réflexion sur les missions de la Police. Ce service est concerné par Police Synergie, dont un premier bilan sera prochainement tiré. L'engagement de deux agents supplémentaires assurera une police de proximité dans la ville. Le Service informatique s'est chargé de la virtualisation de postes de travail, des nouvelles pointeuses et du passage à la téléphonie par IP.

La réorganisation de la Maison de l'Enfance et son installation à la Mandchourie ont occupé le Département CSJL. L'Espace-Jeunes voit sa fréquentation en constante augmentation. En revanche, le département, faute de ressources humaines, ne peut accorder toute l'importance qui s'impose à la politique du logement. Les projets relatifs aux EMS de la Sorne et de Clair-Logis vont bon train et celui du skatepark est presque achevé. L'année 2018 a été ponctuée de nombreuses manifestations organisées par les bibliothèques ou le Centre sportif, qui a eu un record d'affluence à la piscine plein air. Delémont'BD a rencontré un franc succès, avec 14'500 visiteurs. Les foires, après réalisation d'un test de couplage avec le marché du samedi, sont finalement maintenues le mercredi et les contacts avec Belfort se poursuivent dans le cadre du jumelage. Le Service CSE s'est également penché sur les besoins en salles de gymnastique et sur le projet de terrains synthétiques.

Au niveau de la politique énergétique, la Ville souhaite atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 définie par la Confédération. M. Chappuis relève les excellents résultats de SACEN SA, citant en exemple les très bons prix de l'électricité offerts par les Services industriels. La demande pour le photovoltaïque est en constante augmentation et la conduite d'eau "by-pass" entre Delémont et Moutier est opérationnelle. Le projet *Voie lactée* suit son cours et Delémont conserve son label Cité de l'énergie. S'agissant du Département UETP, il poursuit les travaux de *Delémont marée basse*, dans le cadre duquel il a inauguré le parc urbain et installé de nouvelles passerelles. Le département s'est également attaché à l'élaboration du nouveau PAL et du Règlement sur les constructions. Le secteur de la Vieille Ville fait l'objet du projet *Vieille Ville Plus*, avec le lancement du concours relatif à la place Roland-Béguelin. Le projet d'écoquartier se poursuit et a reçu le label *Site à 2000 watts* et celui des Arquebusiers a vu son concours lancé pour la réalisation d'une école. La problématique de la gestion des déchets a fortement occupé le département, lequel s'est également chargé de la délivrance de divers permis de construire, pour le projet de Poste immobilier ou le Théâtre du Jura, notamment, et du projet d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération, retenu par la Confédération. Finalement, M. Chappuis indique que la ville compte à fin 2018 12'548 habitants et 40 nouveaux logements avec un taux de vacance des appartements situé à 1.9 %. Ses comptes bouclent avec un résultat positif pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, avec une quotité à 1.9. Au nom du Conseil communal, M. Chappuis remercie le Conseil de Ville pour son soutien à ses projets, tout en relevant le travail conséquent effectué par le personnel communal.

**M. Pierre Chételat**, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, recommande au Conseil de Ville d'accepter ce rapport. Toutefois, il regrette que les questions soulevées par la commission n'aient pas obtenu de réponses de l'Exécutif, ce qui lui aurait permis de finaliser, en 2<sup>e</sup> lecture, sa prise de position transmise au Législatif.

**M. Jude Schindelholz**, PS, saluant le travail du Conseil communal et du personnel, relève également que les questions soulevées par la CGVC restent sans réponse. En particulier, M. Schindelholz espère que la problématique des heures supplémentaires se réglera par les créations des postes. Il s'interroge également sur la pertinence de Police Synergie. En effet, si le renforcement du personnel communal est positif, il doit contribuer aux bienfaits en faveur de la population. M. Schindelholz souhaite que l'étude liée au logement soit réalisée, ce qui permettra de répondre aux différentes interventions du Conseil de Ville. Finalement, l'augmentation de la consommation d'électricité l'interpelle, même si elle est due aux industries vu la bonne conjoncture. Dans ce domaine, la Ville devrait explorer les pistes pour la réduire.

**M. Damien Chappuis**, maire, accepte de modifier la procédure en place s'agissant de la prise de position de la CGVC, afin que cette dernière puisse publier son rapport final. Il table sur la suppression des heures supplémentaires grâce à l'engagement de personnel, une fois ce dernier opérationnel. La Commission de la mairie prendra connaissance du bilan de Police Synergie en septembre prochain probablement, ce qui permettra de définir clairement les missions de la police et son règlement. L'engagement d'un chef de service au Département CSJL permettra de reprendre le dossier lié à la politique du logement et de confier une étude à une entreprise externe. Mme Macchi-Berdat renseignera sur les dispositions à prendre par les citoyens et les industries en vue d'une diminution de leur consommation électrique.

**DECISION :** le rapport 2018 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 7. COMPTES COMMUNAUX 2018

**M. Damien Chappuis**, maire, présente les comptes 2018 qui, avec Fr. 115'430'834.03 de charges et Fr. 115'661'173.56 de revenus, assurent un bénéfice de Fr. 230'339.53, et de quelque 2.5 millions de francs avant amortissement comptable. Dans le détail, M. Chappuis relève que les charges augmentent en raison de la Maison de l'Enfance, dont la 1<sup>ère</sup> année d'activité présente un degré d'autofinancement de 24 %. Son fonctionnement sera encore amélioré et ses tarifs revus, de même que les subventions cantonales. Les charges d'intérêts diminuent de quelque Fr. 380'000.- en raison des emprunts renouvelés à des taux extrêmement attractifs. M. Chappuis passe en revue les services autofinancés. En particulier, les taxes payées en ce qui concerne les canalisations et installations d'épuration assurent un fonds de 2.4 millions de francs, permettant d'envisager des investissements à hauteur de 60 millions de francs, raison pour laquelle la taxe fera l'objet d'une réflexion. Le bon résultat du Service du gaz permet le remboursement de plus de Fr. 670'000.- à la Municipalité. Les charges liées de l'enseignement et celles de l'action sociale sont en augmentation pour l'ensemble des communes. De plus, la Ville a alimenté le fonds de compensation financière de Fr. 782'000.-, contre versement des communes du district de près de Fr. 900'000.- à la commune-centre pour ses infrastructures. Des discussions ont lieu avec ces localités pour déterminer, une fois la RPT jurassienne Canton-communes en place, des clés de répartition correspondant aux besoins. La vélostation accuse un déficit plus important et son fonctionnement devra être revu. Les rentrées fiscales sont supérieures aux prévisions budgétaires (1.6 million de francs), même si celles des personnes physiques diminuent de près de Fr. 326'000.-. M. Chappuis met également en évidence les revenus des autres impôts s'élevant à environ 1.6 million de francs. Selon son programme de législature, la Ville poursuit ses investissements ; ils s'élèvent à 11 millions de francs et le degré d'autofinancement atteint 107.54 %. M. Chappuis remercie le personnel communal pour la gestion du budget, MM. Jean Froidevaux et Olivier Jost pour la tenue de la comptabilité, et invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2018.

**M. Pierre Chételat**, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, suggère d'accepter les comptes 2018.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, se réjouissant des comptes positifs, met en exergue les défis futurs de la Ville, sa population n'augmentant que peu et les impôts des personnes physiques stagnant. La transition énergétique a un coût et les investissements devront être remboursés pour ne pas péjorer les générations futures. De l'avis de M. Schaller, l'amortissement de la dette devra être au moins aussi élevé que les amortissements exceptionnels de cette année et la RFFA produira ses effets ces prochaines années. Remerciant le Conseil communal pour sa présentation des comptes positifs, il invite à poursuivre sur cette voie et à prendre conscience des défis futurs. Les finances communales seront vraisemblablement dans le rouge, parallèlement à l'augmentation des charges pour le personnel.

**Mme Annie Schneider**, PS, informe que son groupe accepte les comptes 2018, dont le bénéfice n'a pas été obtenu au détriment des investissements. Elle remercie l'Exécutif et le personnel communal pour leur contribution à ce bon résultat comptable.

**M. Damien Chappuis**, maire, rappelle que la présentation des comptes concerne 2018. Le Conseil communal prendra en considération les défis futurs, plus particulièrement dans l'élaboration des budgets.

**DECISION** : les comptes communaux 2018 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 8. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL CONCERNANT LE CRÉDIT DE CHF 2'600'000.- POUR LA RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE ACTUEL ET LA CONVERSION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ENGAZONNÉ EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE

**M. Claude Schluchter** rappelle que le projet de terrains synthétiques est inscrit au plan financier des investissements depuis 2013 et au plan de législature 2018-2022. Le terrain actuel a été construit en 1991 et n'a jamais fait l'objet d'une rénovation complète. Il est utilisé pour les entraînements mais plus pour les matches de championnat ; il n'est d'ailleurs plus praticable lors de conditions météorologiques défavorables. De plus, son mauvais état présente un grand risque de blessures en raison des grains de quartz en surface. Les deux entraînements hebdomadaires en moyenne par équipe engendrent 90 heures d'utilisation des Prés-Roses, parallèlement à la dizaine de matches en fin de semaine.

M. Schluchter informe qu'un groupe de travail planche depuis 2017 sur ce projet. Le terrain synthétique permet un plus grand nombre d'entraînements, une utilisation sur une plus longue période durant l'année et est moins sensible aux conditions météorologiques qu'un terrain engazonné. Son coût d'entretien est inférieur, même si l'investissement de départ est plus important, et il offre une grande complémentarité avec les terrains en herbe. Les instances internationales de football agréent d'ailleurs ces pelouses, dont les statistiques démontrent que le nombre de blessures y est inférieur de 50 %. Actuellement, durant la

mauvaise saison, une partie des équipes des SRD s'entraînent en salle et de nombreux matches sont organisés à Bienne ou à Bâle, ce qui génère des coûts importants pour les SRD. Delémont étant connue entre autres pour son club de football, les nouveaux terrains synthétiques contribueront à son attractivité, aucune autre infrastructure de ce genre n'existant dans le canton. La forte utilisation actuelle des Prés-Roses complique l'élaboration des horaires d'utilisation des terrains, sans compter les demandes pour d'autres sports, le rugby par exemple. De ce fait, le groupe de travail a ébauché plusieurs variantes permettant d'optimiser la pratique du football. L'étude a abouti à la proposition de réfection du terrain actuel et à la conversion du terrain de jeu des Prés-Roses A, validée par le Conseil communal et les SRD. Une clôture évitera une mauvaise utilisation par des personnes non autorisées, le terrain A étant homologué 2<sup>e</sup> ligue inter. L'éclairage sera remplacé par un système LED, générant une économie de 30 à 50 %. Le Canton subventionnera cette réalisation à hauteur de Fr. 55'000.- seulement, en dépit des demandes réitérées du Conseil communal. Ni la Ligue suisse de football ni la Loterie romande ne soutiennent ce projet mais les SRD se sont engagés à y participer à hauteur de Fr. 200'000.-. Un contrat de partenariat réglera toutes les modalités liées à la mise à disposition des terrains pour les SRD et le rugby, de même que les conditions de location à des tiers. Le site demeurera en mains communales et sera géré par les services communaux.

**M. Michel Friche**, PLR, relevant les efforts de la Municipalité pour le sport et la culture, rappelle que ces deux domaines comptaient parmi le programme de législature du PLR lors de la dernière campagne électorale. Il soutient donc le présent projet pour permettre aux footballeurs delémontains d'évoluer dans des conditions optimales tout au long de l'année et de faire de Delémont la seule localité bénéficiant d'un terrain synthétique homologué. Toutefois, il pourrait provoquer un afflux de demandes de location de la part d'autres clubs, notamment en hiver, raison pour laquelle M. Friche invite le Conseil communal à définir des modalités d'utilisation précises et strictes.

**M. Christophe Badertscher**, PS, relève le montant important du crédit, en comparaison notamment des places de jeux. Il informe que son groupe l'accepte parce qu'il permettra de disposer de deux terrains, nécessaires vu le nombre d'heures d'entraînement. Les infrastructures offriront une économie d'énergie, éviteront le recours aux pesticides et réduiront les besoins en salles de gymnastique. Le groupe socialiste estime important de maintenir les terrains en mains communales et invite le Conseil communal à prendre en considération les intérêts de chaque club de Delémont et environs, ce qui rapportera quelques rentrées financières. En dernier lieu, M. Badertscher souhaite connaître les incidences de ce projet sur les comptes d'exploitation.

**M. Rémy Meury**, Alternative de gauche, favorable au crédit, rappelle que le Centre sportif, à l'exception du stade ultérieurement, n'a bénéficié à sa création d'aucune subvention cantonale, au contraire de Porrentruy qui a obtenu un large soutien pour ses infrastructures sportives et de loisir, dont certaines sont d'ailleurs gérées par l'Office des sports. M. Meury souhaite que les installations delémontaines restent propriétés de la Ville. De plus, le Parlement a récemment décidé d'accorder à la future patinoire bruntrutaine une subvention de 25 %, vu son intérêt au-delà des frontières cantonales. Dans ces circonstances, M. Meury regrette que le projet de terrains synthétiques, unique dans le Jura, obtienne un soutien de seulement Fr. 55'000.-. Il demande au Conseil communal d'expliquer la base légale sur laquelle le Canton s'appuie pour justifier une telle disparité dans les subventions accordées.

**Mme Laurence Studer**, UDC, acceptant le crédit, s'interroge toutefois sur l'accès au site des Prés-Roses, que la réalisation prévue compliquera encore. Elle estime que le problème lié à la circulation doit être résolu et demande si un second crédit, pour la route, est prévu.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, non opposée au projet, met en exergue la dangerosité des terrains synthétiques pour la santé et l'environnement, selon une récente étude de la FRC. Elle souhaite une information à ce sujet.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, relève que les terrains synthétiques nécessitent un arrosage conséquent en cas de forte chaleur. N'ayant pas trouvé d'étude comparant le bilan écologique de cette matière avec le gazon naturel, M. Montavon indique que le gazon synthétique est constitué de liège, dont le coût de recyclage est à prendre en compte. Favorable à cette alternative, le groupe PDC-JDC souhaite toutefois un complément d'information quant au contrat de partenariat. En effet, il s'interroge sur l'éventuel droit de veto que conférerait aux SRD leur participation financière de Fr. 200'000.-, ce qui pourrait nuire à la mise à disposition des terrains à tous les clubs intéressés. De plus, doutant que la Ville réalise un bénéfice avec les locations, vu les charges annuelles de Fr. 208'000.- des terrains, M. Montavon demande comme il sera réparti, le cas échéant.

**M. Claude Schluchter**, se basant sur les expériences de La Chaux-de-Fonds notamment, indique que l'arrosage d'un terrain synthétique est prévu par la Sorne, vu les émanations et pour le confort en cas de forte chaleur. De plus, M. Schluchter indique que les SRD, même s'ils contribuent à l'investissement à hauteur de Fr. 200'000.-, doivent s'aligner sur les conditions d'utilisation de la Ville, laquelle est propriétaire

des terrains. Par souci de clarté, il propose de modifier le chapitre 5 du message et de supprimer "ainsi que la répartition des bénéfices découlant de ces locations". L'Exécutif entend définir avec les SRD et le Club de rugby les plages destinées aux entraînements et aux matches, la disponibilité restante étant gérée par la Ville. La route d'accès aux Prés-Roses ne sera pas améliorée, l'idée étant de prévoir un projet de mobilité douce dont se charge actuellement le Service UETP. Les terrains seront constitués de liège naturel uniquement, donc sans recours aux produits phytosanitaires. Répondant à M. Friche, M. Schluchter informe que les plages libres seront proposées aux autres clubs. Quant au coût, il est semblable à l'investissement de La Chaux-de-Fonds, bien que plus élevé que celui des places de jeux. Les charges 2018 se sont élevées à Fr. 48'000.- pour l'utilisation de produits, d'engrais et autres, alors qu'ils se montent à Fr. 16'000.- dans la commune neuchâteloise. La Ville espère que ses charges soient du même niveau, même si elle ne les a pas budgétées comme telles. La subvention cantonale a fait l'objet de plusieurs demandes de la Ville. A ce sujet, selon les renseignements cantonaux, la patinoire de Porrentruy bénéficie d'une aide de 25 % en raison de son intérêt au niveau suisse. Pour les Prés-Roses, la Ville a revendiqué un intérêt régional, critère non retenu car seul le club de football delémontain s'y entraîne. Ce projet devrait être régional pour bénéficier d'une subvention plus importante.

**Mme Laurence Studer**, UDC, souligne le trafic sur la route des Vies-Sainte-Catherine et le parcage de véhicules le long de ce chemin, phénomène qui sera encore accentué une fois le projet concrétisé. Elle souhaite des garanties à ce sujet.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, demande à M. Schluchter de préciser la partie de phrase à supprimer du message.

**M. Michel Friche**, PLR, s'interroge sur les vestiaires, mis de fait à plus forte contribution après la réalisation et dont le coût d'entretien augmentera certainement.

**M. Claude Schluchter** suggère de supprimer dans le dernier paragraphe de la page 3 le texte "ainsi que la répartition des bénéfices découlant de ces locations". Les vestiaires font déjà l'objet d'un règlement et le coût de leur utilisation sera précisé sur les tarifs de location des terrains. M. Schluchter admet que la circulation persistera, mais le plan de mobilité douce visera à inciter les automobilistes à se parquer ailleurs. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet d'une étude dans le cadre du projet d'agglomération.

**DECISION** : le message au Corps électoral concernant le crédit de CHF 2'600'000.- pour la réfection du terrain de football synthétique actuel et la conversion d'un terrain de football engazonné en terrain synthétique, ainsi que la suppression, au chapitre 5, de la phrase "ainsi que la répartition des bénéfices découlant de ces locations", est accepté par 35 voix et 2 abstentions.

## 9. **CRÉDIT DE CHF 200'000.- POUR LE REMPLACEMENT COMPLET DU PARC DES HORODATEURS**

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que la Ville dispose de 45 horodateurs pour gérer ses quelque 500 places de stationnement surveillées, dont les taxes procurent une rentrée annuelle de l'ordre de Fr. 350'000.-. Un changement s'avère indispensable aujourd'hui pour s'adapter à l'évolution de la technologie et aux modes de paiement et garantir le remplacement des pièces de rechange. M. Chappuis met en évidence la collaboration intercommunale dans ce dossier, Porrentruy souhaitant également changer ses horodateurs. Le modèle choisi, alimenté par un panneau solaire, permettra une gestion à distance par la Police et le paiement par des moyens modernes, téléphone portable ou carte bancaire sans contact, notamment, le paiement en monnaie restant possible. La validation du stationnement impliquera l'introduction du numéro d'immatriculation, ce qui rendra la recharge impossible. Les autorisations de parcage seront maintenues. La Ville acquerra 40 appareils, le dernier étant prévu à la Halle des Expositions, vu l'accord trouvé avec Comptoir Delémontain SA. Par ailleurs, la Municipalité respecte la loi sur la protection des données, la divulgation du propriétaire du véhicule ne pouvant découler que de la contestation d'une amende. Détaillant le coût du crédit, M. Chappuis indique qu'une interface informatisée permettra à la Police de constater que le stationnement a bien été payé mais aucune caméra ne sera installée. La police poursuivra sa tâche de contrôle et amendera si nécessaire. M. Chappuis indique que le projet de Smart City est développé par M. Schluchter en ce qui concerne les panneaux d'information aux entrées de ville. Ils feront l'objet d'un crédit soumis très prochainement au Conseil de Ville et permettront d'annoncer les futures manifestations à Delémont et de recenser les places de stationnement disponibles, mais dans les parkings uniquement. Le contrôle du stationnement sera toujours fait par les agents de police, le postulat de M. Rémy Meury déposé au Parlement ayant été refusé.

**M. Rémy Meury**, Alternative de gauche, souhaite que l'introduction de ce système contribue à lutter contre les voitures ventouses en ville. En effet, selon ses calculs, l'occupation en continu des places de parc, sur 225 jours, pourrait rapporter au maximum 1.2 million de francs, alors que les recettes de stationnement ne s'élèvent qu'à Fr. 350'000.- par année, ce qui démontre la passivité de la Police locale dans ce domaine,

selon lui. Vu les propos de la Ville indiquant que la Police locale n'a pas la capacité d'effectuer ce contrôle, et en accord avec les maires de Porrentruy et Delémont, M. Meury a déposé un postulat au Parlement demandant d'étudier la possibilité d'attribuer cette tâche à des sociétés privées, ce que le Législatif cantonal a refusé. Comme deux conseillers communaux delémontains ont voté contre sa proposition, M. Meury part du principe que des solutions existent pour que la Police locale assume cette tâche non seulement le dimanche ou lors de manifestations, ce qu'il considère comme une provocation. L'augmentation des recettes liées au stationnement pourrait permettre une réflexion sur l'utilisation de ces rentrées, éventuellement en faveur des transports publics. Ainsi, sous réserve des éléments précités, le groupe Alternative de gauche acceptera le crédit.

**M. Damien Chappuis**, maire, prend note de la requête de M. Meury quant au contrôle du stationnement par la Police locale. Le présent crédit vise effectivement à supprimer les voitures ventouses, d'autant que deux agents supplémentaires renforceront le corps de police. Revenant aux amendes d'ordre infligées durant les manifestations, M. Chappuis relève que certains automobilistes stationnent à des endroits non seulement interdits mais encore gênant les autres véhicules parqués. Le déplacement de la voiture fautive, par la Police locale, implique l'obligation d'amender son détenteur. M. Chappuis accueille favorablement la suggestion de M. Meury s'agissant des transports publics et rappelle que les panneaux aux entrées de ville permettront d'informer sur les disponibilités de stationnement, mais dans les parkings uniquement.

**DECISION** : le crédit de CHF 200'000.- pour le remplacement complet du parc des horodateurs est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 10. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/19 - "DELÉMONT, VILLE VERTE ?", PS, M. GRÉGOIRE MONIN**

**M. Grégoire Monin**, PS, rappelle la densification prévue aux niveaux fédéral, cantonal et communal, le PAL visant une densification de qualité avec une attention particulière au bâti et aux espaces publics. Prenant en exemple l'objectif du Plan directeur communal prévoyant de renforcer et valoriser la présence de la nature dans le tissu bâti pour ses fonctions à la fois écologiques, sociales et patrimoniales, M. Monin souligne l'importance de la présence d'arbres en ville, pour maintenir un climat agréable en milieu urbain et lutter contre les îlots de chaleur, d'autant qu'ils participent aussi à la qualité de l'air. D'autre part, maintenir des milieux naturels en ville pour favoriser la biodiversité joue un rôle important pour certaines espèces végétales et animales qui disparaissent des campagnes. Delémont a déjà pris diverses mesures, prévues dans le Plan directeur Nature en ville, le Plan directeur des espaces publics et espaces verts et le Plan de gestion des cours d'eau. Leur mise en application est parfois difficile et la labellisation Ville verte semble être une solution pour la favoriser.

M. Monin décrit le label, émanant d'une initiative portée par l'Union suisse des services des parcs et promenades. Il récompense l'engagement des communes pour leur gestion favorable à la nature et à la biodiversité de leurs espaces verts. 60 mesures et critères sont répartis dans différents domaines (planification stratégique, entretien, gestion et logistique, notamment). L'acquisition de points détermine le label or, argent ou bronze, qui s'adapte à la taille des communes. Bâle et Ecublens ont obtenu le label et Lausanne, Morges, Renens et la Tour-de-Peilz sont en cours de certification. Par son postulat, M. Monin invite à accorder, dans les projets, autant d'importance aux espaces verts et à la végétation qu'aux éléments construits, en vue d'une densification acceptable. L'intervention vise également à encourager la mise en œuvre des politiques communales liées à la nature et au paysage, d'autant qu'un label représente aussi un outil de communication et de marketing. La certification permettra de reconnaître la qualité du travail fourni par le personnel et d'entrer dans un réseau de compétences. M. Monin invite donc à s'approcher de villes vertes suisses, d'évaluer si les conditions d'obtention du label sont réalistes pour Delémont et de vérifier que la Ville y trouve réellement son compte, tout en estimant le coût de la certification et la contribution du personnel pour la labellisation et la recertification, tous les quatre ans. Si les conditions sont réunies, le Conseil communal pourra planifier rapidement les crédits nécessaires et se lancer dans le processus de certification.

**M. Ernest Borruat** informe que le Conseil communal est favorable au postulat. En effet, par son PAL, la Ville entend favoriser la réalisation des espaces verts de qualité et assurer leur pérennité. Un label nécessite leur recensement et l'engagement de la Commune à les améliorer en permanence pour garantir le label dans le futur. Le label permettra de faire valoir ces qualités à l'extérieur.

**M. Michel Friche**, PLR, ne comprend pas les arguments pour ce label, vu les efforts déployés par Delémont pour l'aménagement et l'entretien durable de ses espaces verts. Relevant le travail remarquable du personnel, M. Friche est d'avis que la transformation de la Ville comprend partout de la végétation, avec un bon équilibre entre les espaces construits et les zones vertes, fait souvent relevé par les externes. Le groupe PLR estime que Delémont est déjà une ville verte et que l'engagement d'une certification est superflue, d'autant qu'elle ne contribuerait qu'à donner une tâche supplémentaire à l'Administration et à engendrer des dépenses. Il refusera donc le postulat.



**M. André Burri**, PDC-JDC, acceptant le postulat, met en exergue l'importance non pas du label mais la réalisation des conditions pour l'obtenir. A son sens, chaque modification de l'infrastructure de la ville implique la réalisation d'espaces verts, également à l'intérieur de la ville. A titre personnel, il souhaiterait également la création d'un plan d'eau en ville.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, Alternative de gauche, favorable au postulat, relève la multiplication des labels pour les communes, qui n'offre pas une vision d'ensemble. Si la labellisation contribue à améliorer les processus à l'intérieur des administrations et permet de définir des stratégies et créer des échanges au sein de la communauté formée avec les autres villes bénéficiant du label, elle induit une nouvelle charge de travail pour le personnel. Aussi, Mme Robert-Charrue Linder estime nécessaire de lister les labels existants et de les prioriser selon le programme de législature et le contexte politique et environnemental. Considérant le label Ville verte comme opportun dans la conjoncture actuelle vu ses buts (développement de parcs et d'espaces verts en milieu bâti, implantation d'arbres ou biotopes urbains), elle invite le Conseil communal à établir un inventaire des biotopes urbains existants, publics et privés, pour veiller à leur maintien, leur protection et leur développement, notamment en cas de nouvelles constructions ou de rachat d'une parcelle.

**DECISION** : le postulat 4.08/19 - "Delémont, ville verte ?", PS, M. Grégoire Monin, est accepté à la majorité évidente, avec 3 avis contraires.

#### 11. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/19 - "UNE DÉCHETTERIE POUR DELÉMONT", PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ**

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, met en exergue l'obligation de trier les déchets dans le contexte actuel, ce qui permet de réfléchir aux achats en limitant le volume de déchets. Relevant l'excellente réalisation que représente le SEOD, Mme Maitre-Schindelholz souligne la difficulté de fédérer les communes s'agissant de cette problématique. Les événements passés prouvent que les attentes en matière de déchets ne sont pas les mêmes pour toutes les communes. D'autre part, une déchetterie delémontaine ne nuirait pas à l'agglomération et la situation est problématique pour la Ville, qui voit des détritiques s'amonceler au bord des trottoirs ou rester abandonnés pendant plusieurs semaines. L'élimination et le tri des déchets de manière autonome s'avèrent nécessaires. Mme Maitre-Schindelholz précise que de nombreux objets sont fabriqués à base des matières premières recyclées, que seul le tri sélectif permet de valoriser. A son sens, la gestion des déchets doit impérativement demeurer en mains publiques, raison qui oppose son groupe au PLR. De plus, l'appel aux entreprises de sécurité pour gérer les déchets lui semble inopportun, au contraire du recours à du personnel en réinsertion ou au chômage. En outre, Mme Maitre-Schindelholz souligne qu'une déchetterie centralisée impliquera la recherche de solutions pour les personnes non motorisées, âgées, à mobilité réduite ou dans l'impossibilité de se déplacer, parallèlement aux points de collecte qui devraient être maintenus. L'installation de moloks nécessitera d'ailleurs une réflexion s'agissant du plan de gestion des déchets et les expériences d'autres communes seront utiles.

**M. Ernest Borruat** rappelle la compétence dévolue à la Commune en matière de gestion des déchets urbains. En ce sens, elle définit les filières de récupération (porte à porte, écopoints ou sites divers). Parallèlement, l'Office cantonal de l'environnement définit le cadre des procédures de permis, les conditions relatives à la récupération, le tri ou l'élimination des déchets. Une collaboration avec Met-Fer impliquerait du Canton qu'il fixe les conditions pour que l'entreprise travaille selon les normes en vigueur et qu'il en contrôle l'application. Par ailleurs, Met-fer, tout comme Gobat SA, K+S ou Caritas, sont des partenaires des autorités pour la récupération et la valorisation de certains déchets. Ces partenariats pourraient évoluer selon la nouvelle loi cantonale sur les déchets, actuellement en phase de consultation, et si la Ville dispose d'une déchetterie communale. Elle permettra la centralisation des filières de récupération de déchets. M. Borruat rappelle également l'étude en cours du SEOD s'agissant d'une déchetterie, dont l'échéance est quasi identique à celle de la motion. Cette intervention, demandant l'étude d'une déchetterie pour Delémont, représentera une concurrence saine avec le projet du SEOD. Elle produira une alternative pour Delémont, au cas où le calendrier du SEOD ne serait pas respecté ou si une majorité de communes ne souhaitent pas avancer dans cette réalisation au niveau du syndicat. M. Borruat invite donc à accepter cette motion, tout en relevant que la question du financement sera de mise en cas de solution individuelle, vu que le SEOD n'y participera pas.

**M. Yves Noirjean**, PDC-JDC, informe que son groupe soutiendra la motion, tout en relevant que le SEOD a provisionné plus de 3 millions de francs pour une déchetterie. Il se demande également si le projet delémontain serait réalisé plus rapidement et ce qu'il adviendrait de la part de Delémont figurant dans les comptes du SEOD si elle réalise sa propre déchetterie, sans compter la réaction à attendre des autres communes. De plus, M. Noirjean se demande pourquoi opter pour une déchetterie individuelle alors que le financement est assuré par le SEOD.

**M. Pierre Chételat**, PLR, estime que la gestion des déchets peut être confiée à une entreprise privée, sous le contrôle de la collectivité publique. A son sens, l'infrastructure ne pourra pas être mise en place dans les six mois, délai de réalisation de la motion, qu'il considère du reste comme un postulat. En effet, la motion demande une déchetterie et une entente avec le SEOD y contreviendrait. De plus, il se demande comment la Ville pourrait récupérer sa part du SEOD sachant que ce syndicat ne participera pas au financement d'une solution individuelle. M. Chételat invite à plus d'ouverture en faveur d'une solution privée, d'autant qu'une participation de la Ville au capital-actions de la déchetterie de Develier serait possible. Comme la motion précise une solution publique, le PLR la refusera.

**M. Marc Ribeaud**, PS, souligne qu'un volume considérable de déchets envoyés en Asie est retourné aux pays européens, vu leur mauvaise gestion, ce que le groupe socialiste souhaite éviter. Il soutiendra donc la motion dont l'objectif vise le maintien de cette gestion en mains publiques. En cas de non-réalisation d'une déchetterie intercommunale, le groupe socialiste estime qu'un accord avec l'infrastructure de Develier ne devrait pas être exclu. A son avis, la part delémontaine dans le fonds du SEOD devrait être récupérée. M. Ribeaud met en évidence la solution choisie par Fribourg. Les coûts et les barèmes d'une solution pourraient facilement être déterminés. Pour ces raisons, le groupe socialiste soutiendra la motion.

**Mme Magali Rohner**, Alternative de gauche, relève l'urgence de créer une structure centralisée et personnalisée en matière de recyclage et de récupération des déchets, à maintenir en mains publiques, tout en soulignant les difficultés de cette réalisation. A son sens, une déchetterie ne devrait pas impliquer la suppression des tournées de ramassage des déchets, d'autant que certains objets déposés en bord de route sont réutilisés. Son groupe soutiendra la motion.

**M. Pierre Chételat**, PLR, estime que les questions en suspens démontrent qu'il s'agit d'une étude, donc un postulat. Par ailleurs, certaines déchetteries, bien qu'en mains publiques, sont également confrontées à des difficultés, à l'instar de celle de Courrendlin. Il invite donc à plus d'ouverture et à transformer la motion en postulat.

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, souligne que la gestion des déchets est de la compétence légale des communes et la confier à une entreprise privée lui semble impossible. Une solution avec l'entreprise Gobat pourrait être trouvée mais la Commune doit maîtriser la gestion des déchets. Mme Maitre-Schindelholz se réjouit que sa motion accélère les démarches du SEOD, même si le calendrier du projet lui paraît très étendu. Haute-Sorne fait face au même problème que Delémont. Par ailleurs, une solution individuelle poserait une interrogation sur la fortune du SEOD, à laquelle toutes les communes ont contribué. Si le projet ne se concrétise pas, la Municipalité devra obtenir un soutien. De plus, Mme Maitre-Schindelholz indique que les déchetteries prévoient un secteur où déposer des objets réutilisables.

**M. Ernest Borruat** relève la demande de la motion, c'est-à-dire d'établir un projet de déchetterie. Le coût de l'étude est budgétisé à Fr. 20'000.-. Le SEOD réfléchira à plusieurs variantes dont l'une inclura la déchetterie de Develier. Les liens avec ce syndicat doivent être maintenus. D'autre part, la Ville n'entend pas supprimer les tournées des encombrants, une étude étant d'ailleurs en cours pour aider les citoyens âgés à les éliminer. Dans les six mois, le Conseil communal présentera un projet de déchetterie, comprenant son coût et éventuellement son emplacement.

**DECISION** : la motion 5.07/19 - "Une déchetterie pour Delémont", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, est acceptée à la majorité évidente, avec 3 avis contraires.

## **12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/19 - "UN LABEL « COMMUNES EN SANTÉ POUR DELÉMONT »", PCSI, MME SUZANNE MAITRE-SCHINDELHOLZ**

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, précise que le label Communes en santé consiste à inventorier les mesures de promotion de la santé existant sur un territoire communal et obtenir des conseils pour agir davantage en faveur de la santé des habitants. Son but est de valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par une commune. Pour le Jura, la Fondation O<sub>2</sub> est le partenaire du label. Mme Maitre-Schindelholz souligne que les communes sont souvent déjà actives en promotion de la santé et la labellisation leur permet de mieux s'en rendre compte. Vu les démarches déjà entreprises par la Ville pour promouvoir la santé de ses habitants, l'acceptation de la motion n'engendrera que peu de dépenses. La tâche consistera à inventorier ce qui est déjà fait et à mettre en place une politique à moyen terme englobant la promotion de la santé. Les objectifs du label visent à renforcer les compétences des communes en promotion de la santé, valoriser les mesures favorables à la santé déjà existantes au sein des communes, les inciter à développer ou mettre en œuvre de nouvelles mesures et à les pérenniser sur le long terme. Ce label améliore l'image et l'attractivité des communes, passe par la mise sur pied d'un bilan des mesures existantes et contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, notamment. Ce label est octroyé gratuitement, pour trois ans, et se renouvelle

tacitement sur présentation d'un rapport d'activités. Pour obtenir le label, une commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé par domaine, soit au moins six mesures (espaces publics, espaces de jeux, voies cyclables, politique en matière de mobilité douce, entre autres). Plusieurs formes existent pour ce label, d'une à trois étoiles selon le nombre de mesures. Pour être labellisées, les communes doivent s'engager par l'acceptation des autorités politiques, soit du Conseil communal et du Conseil de Ville. Courroux, Cornol et Rossemaison ont déjà reçu le label et sept autres localités sont en cours de labellisation.

**Mme Esther Gelso** confirme que la Ville répond déjà à une grande partie des points demandés. Cette motion sera l'occasion d'inventorier les mesures concrétisées et de mettre en lumière le travail réalisé dans différents domaines. L'obtention de ce label nécessite la création d'une commission ad hoc.

**M. Michel Friche**, PLR, se demande ce que cette démarche impliquera pour la Ville, notamment en termes de temps, vu la surcharge de travail des fonctionnaires ou commissions souvent évoquée. Le groupe aura la liberté de vote pour cet objet.

**Mme Tania Schindelholz**, Alternative de gauche, informe que son groupe soutiendra cette motion pour valoriser les activités de la Commune en matière de promotion de la santé. A son sens, le label sera facilement applicable, vu les nombreuses actions de la Ville. La tâche consistera à réaliser un inventaire des différentes mesures proposées en lien avec la promotion de la santé mais n'engendrera pas une charge de travail considérable. L'inventaire permettra aussi de déterminer les domaines à améliorer pour proposer à la population des environnements favorables à sa santé et à son bien-être.

**M. Khelaf Kerkour**, PDC-JDC, parmi les formes du label 1 à 3, souhaite savoir laquelle Delémont visera. Les niveaux de label peuvent-ils varier ?

**Mme Suzanne Maitre-Schindelholz**, PCSI, indique que la Fondation O<sub>2</sub> accompagnera la Commune en mettant à sa disposition différents documents. L'expérience de Courroux démontre que cette démarche n'engendre pas un travail volumineux mais un processus de décisions doit être mis en place. L'inventaire ne requerra pas beaucoup de temps, vu les réalisations menées à Delémont.

**Mme Esther Gelso** s'étonne de l'inquiétude générée par cette motion-ci uniquement, s'agissant du temps que l'Administration y consacrerait. Par ailleurs, elle précise que motions et postulats sont chronophages et occupent une grande partie du temps de travail des employés communaux. La présente motion nécessitera un inventaire dans tous les services et une commission chargée de ce dossier au fil des ans.

**DECISION** : la motion 5.08/19 - "Un label « communes en santé pour Delémont »", PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

### 13. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/19 - "DELÉMONT UNE VILLE QUI VIT, AUSSI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !", PS, M. LAURENT CREVOISIER**

**M. Laurent Crevoisier**, PS, demande au Conseil communal de créer une page "Ville de Delémont" sur Facebook, celles de Neuchâtel et Morges faisant office de vitrines de la ville. Aucun contenu à caractère politique ne devra y figurer, le but étant que de l'Administration s'adresse aux citoyens et non l'inverse. Les informations pourront concerner par exemple les dates des foires, du marché ou des manifestations sportives et culturelles. Aucun travail de médiation ne sera de ce fait nécessaire. La gestion en sera simple et représentera une charge minime pour l'Administration. Le réseau social Facebook a été retenu car tous les groupes politiques y sont présents. Ultérieurement, selon le succès rencontré, la Ville pourra choisir de s'adresser à un autre public par d'autres réseaux sociaux. Cette démarche, parallèlement à la mise à jour du site internet, vise à moderniser la communication de l'Administration.

**M. Damien Chappuis**, maire, comme la motion requiert la transmission d'informations au public, s'y déclare favorable. Toutefois, il estime que la population ne devrait pas pouvoir y publier ses avis, vu que cela impliquerait l'engagement d'un médiateur pour répondre à l'ensemble des interrogations, ce qu'il refuserait. Il est d'avis que cette page doit être la vitrine de Delémont annonçant des événements, tâche qui devrait être incluse dans le mandat de promotion de la ville.

**M. Rémy Meury**, Alternative de gauche, doute du bien-fondé de cette motion, en dépit des informations et garanties fournies, et estime la forme du postulat plus appropriée. Le site internet, qui fera l'objet d'une mise à jour prochainement, permet d'éviter les dérapages liés aux intrusions. La révision du site communal doit être la priorité, un système de communication efficace nécessitant des ressources humaines conséquentes. A son sens, si la population a accès à cette page Facebook sans pouvoir en interpellier l'auteur, elle s'en désintéressera totalement. De plus, il souligne que cet outil peut devenir hors de contrôle,

en raison des éventuels commentaires postés. D'autre part, Facebook est à l'origine de l'utilisation de données personnelles à des fins commerciales et politiques, sans garantie pour éviter que cette situation ne se reproduise. Pour ces raisons, certains membres de son groupe accepteraient le postulat pour réfléchir à une solution parallèlement à l'amélioration du site internet.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, souligne que, dans sa proposition, les commentaires seraient bloqués pour éviter les dérapages. De plus, l'alimentation de la page sera simple et peu chronophage pour l'Administration. Aussi, il maintient la forme de la motion.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme que les piratages sur internet ne peuvent pas être totalement évités. Le site internet mérite d'être mieux alimenté et amélioré, ce qui fait défaut actuellement. Divers moyens informatiques existent pour publier des informations sur le site internet et le réseau social, sans travail supplémentaire. Le site internet demeure la priorité et son amélioration permettra d'introduire des informations à transmettre également par le biais des réseaux sociaux. Finalement, si les citoyens ne pourront pas poster des commentaires sur la page Facebook, ils disposeront d'autres moyens pour interpeller l'Administration, comme le souhaite également le Conseil de Ville.

**DECISION** : la motion 5.09/19 - "Delémont une ville qui vit, aussi sur les réseaux sociaux !", PS, M. Laurent Crevoisier, est acceptée par 29 voix contre 5.

#### 14. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/19 - "AMÉNAGEONS LA PLACE DE L'ETANG DANS LES RÈGLES", UDC, MME LAURENCE STUDER**

**Mme Laurence Studer**, UDC, rappelle que le nouvel aménagement de la place de l'Etang ne prévoit qu'une place pour handicapés, une seconde étant prévue en Vieille Ville, ce que Mme Studer approuve. Aussi, elle propose de maintenir deux emplacements sur le parking en question, parallèlement à celle prévue en Vieille Ville.

**M. Ernest Borruat** précise qu'une place a été déplacée en Vieille Ville pour que le parking de l'Etang contienne au moins le même nombre d'emplacements qu'actuellement, dont la surface doit être augmentée de 15 % pour répondre aux normes ad hoc. Toutefois, vu les besoins formulés dans la motion, le Conseil communal accepte de modifier son plan pour y prévoir deux emplacements pour handicapés, hors du périmètre contrôlé, en plus de la place prévue en Vieille Ville pour répondre aux nombreuses demandes.

**DECISION** : la motion 5.10/19 - "Aménageons la place de l'Etang dans les règles", UDC, Mme Laurence Studer, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 15. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

#### **Ont été déposés :**

- **question écrite 2.08/19** - "Utilisation de l'espace public en mains privées, quelles règles et quelle ampleur ?", Alternative de Gauche, M. Rémy Meury
- **question écrite 2.09/19** - "Qu'en est-il de l'égalité à la Commune de Delémont ?", Alternative de Gauche, M. Rémy Meury
- **question écrite 2.10/19** - "5G et principe de précaution" - Alternative de Gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **postulat 4.09/19** - "Développer la démocratie participative II : pour une participation citoyenne au budget", Alternative de Gauche, M. Pierluigi Fedele
- **postulat 4.10/19** - "Projet de « Jardin de la biodiversité »", PS, M. Christophe Badertscher
- **postulat 4.11/19** - "Allaiter tout en restant mobile", Alternative de Gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **postulat 4.12/19** - "FRED : ne pas surréagir aux sautes d'humeur de la bourse tout en maintenant une gestion rigoureuse", PS, M. Marc Ribeaud
- **motion 5.11/19** - "Rapport sur la pauvreté dans le canton du Jura : pour un plan d'action communal", Alternative de Gauche, M. Pierluigi Fedele
- **motion 5.12/19** - "Pour un contrôle objectif et sérieux du respect des CCT lors d'adjudication des marchés publics communaux", PS, M. Laurent Crevoisier

La séance est levée à 22 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Christophe Günter

Nadia Maggay

Delémont, le 16 juillet 2019